

TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL au sein de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne

LA MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE en tant que responsable du traitement

1. LA MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE informe le Participant que ses données sont enregistrées à des fins de gestion de la relation participant. Ce traitement est basé sur la nécessité contractuelle ainsi que l'intérêt légitime de LA MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE (la liberté d'entreprendre).
2. Les données à caractère personnel seront conservées pour une durée maximum de 10 ans après la fin de la relation contractuelle.
3. LA MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE peut être amenée à partager certaines données à caractère personnel avec d'autres destinataires. Il s'agit notamment :
 - a. de sous-traitants qui prestent certains services par rapport à vos données à caractère personnel sous le couvert d'un contrat de sous-traitance et dans l'unique but de fournir une assistance technique à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne. Il s'agit par exemple de fournisseurs d'hébergement.
 - b. Des partenaires avec qui nous organisons diverses activités dans le cadre d'une organisation et d'un accueil optimaux des participants.
 - c. des autorités compétentes auxquelles LA MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE serait légalement tenue de divulguer des informations dans le cadre d'une procédure judiciaire ou pour détecter des problèmes techniques et/ou de sécurité.
4. Conformément à la législation en vigueur, LA MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE prévoit un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel. Ces mesures comprennent des mesures techniques et organisationnelles requises pour protéger vos données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte accidentelle ainsi que contre la modification, l'accès et tout autre traitement non autorisé de vos données à caractère personnel. Une description générique peut être communiquée sur demande.
5. Selon la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le Participant a le droit :
 - a. De s'opposer, gratuitement, au traitement des données à caractère personnel envisagé à des fins d'information directe ;
 - b. D'accéder aux données qui le concernent et de les rectifier.
6. A partir du 25 mai 2018, le Participant aura des droits complémentaires, dans les conditions légales prévues :
 - a. Le droit à l'oubli et à l'effacement des données le concernant ;
 - b. Le droit de retirer son consentement à tout moment au traitement de données à caractère personnel;
 - c. Le droit à la portabilité des données et de recevoir une copie des données traitées le concernant;
 - d. Le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission de la protection de la vie privée, l'autorité de contrôle en place en Belgique;
 - e. Le droit d'être informé, en cas de prise de décision automatisée, de la logique sous-jacente au système ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée.